



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 24715

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les modifications envisagées concernant la fiscalité sur la circulation des vins. En effet, après avoir rappelé à de nombreuses reprises que l'idée d'une taxation des vins pour résorber en partie le déficit de la sécurité sociale ne semblait ni adaptée aux enjeux ni sans risque pour la filière viti-vinicole de certaines régions comme le Languedoc-Roussillon, il a insisté sur le point suivant : une taxation qui s'appliquerait sur l'ensemble des productions vinicoles en fonction du nombre d'hectolitres produits ne serait pas sans conséquence sur les productions dont les marges bénéficiaires sont déjà les plus faibles. En Languedoc-Roussillon, c'est toute la filière qui serait mise en danger. C'est pourquoi, il lui demande avec insistance que cette initiative ne soit pas retenue et de bien vouloir lui confirmer l'abandon de toute mesure allant dans le sens d'une taxation majorée.

Texte de la réponse

La lutte contre l'alcoolisme, notamment chez les jeunes, est une des priorités du Gouvernement : le plan pluriannuel de lutte contre le cancer présenté en mars dernier fixe un objectif de réduction de 20 % de la consommation annuelle moyenne d'alcool par habitant. Afin de prendre en compte ces objectifs, un groupe de travail interministériel chargé d'examiner l'évolution de la fiscalité des alcools et boissons alcooliques en France a été constitué. C'est dans ce contexte qu'une réflexion sur la fiscalité applicable aux alcools et boissons alcooliques a été menée. Cette réflexion n'a pas eu de prolongement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. En effet, compte tenu des difficultés économiques conjoncturelles rencontrées par le secteur vitivinicole, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier les droits de circulation applicables aux vins.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24715

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7044

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8437